

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE THEZIERS**

**Séance du 17 JANVIER 2022**

Etaient présents : MM. ALLOSIA Vincent, ARTERO Geneviève, CASTAN Catherine, DALLARA Philippe, GARCIA-FAVAND Murielle, GAZAVE Bérengère, ILDEVERT Corinne, LAZOU Christian, LEROY Mireille, PATROUILLAULT Joëlle

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS : MM. FERRARI Hervé à LAZOU Christian

ABSENTS EXCUSES : MM. DUPLAA Arnaud, MICHEL Christian, PONGE Anthony, TARDIEU Adrien

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Bérengère GAZAVE est désignée à l'unanimité.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021**

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 15 décembre 2021.

**DEL2022\_001 - Déplacement du lieu de réunion du conseil municipal**

Compte-tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, l'Assemblée, à l'unanimité, approuve la tenue du conseil municipal à la salle polyvalente Volpellières jusqu'à nouvel ordre.

**DEL2022\_002 - Décision modificative n°4 – budget principal commune**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
739223 – Fonds de péréquation	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>014 – Atténuation de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	0.00 €	0.00 €
6531 – Indemnités	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	0.00 €	0.00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

### **DEL2022\_003 – Conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les conditions générales d'utilisation (CGU) pour la saisine par voie électronique du guichet numérique des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pont du Gard, ci-jointes annexées.

### **DEL2022\_004 – Autorisation pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour l'année 2022**

Madame le maire rappelle que les besoins de service peuvent justifier des recrutements d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve jusqu'au 31 décembre 2022, le recrutement en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour les services de la mairie de Théziers, dans les conditions fixées par l'article 3 1° et l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984,

### **DEL2022\_005 – Modification du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Pont du Gard**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, prend acte et approuve les modifications du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

### **DEL2022\_006 – Mise à jour du règlement de la garderie et de la cantine municipales**

L'Assemblée, à l'unanimité, adopte la mise à jour suivante du règlement de la cantine et garderie municipale : en cas d'absence de l'enfant pour maladie, la commune restitue deux tickets de repas pour les deux premiers jours d'absence sur présentation d'un certificat médical remis en Mairie dans un délai de 15 jours (au lieu d'un actuellement).

### **DEL2022\_007 – Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (co-maîtrise d'ouvrage) Etude d'aménagement de la RD 500 en traversée d'agglomération « Avenue de la Gare »**

Par délibération N°2021\_061 du 9 septembre 2021, la commune a sollicité le Département du Gard afin d'obtenir la signature d'une convention Etudes dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 500 en traversée d'agglomération.

L'Assemblée, à l'unanimité approuve le projet de *convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'étude de l'aménagement de la RD500 – Avenue de la Gare – en traversée d'agglomération, commune de Théziers.*

### **DEL2022\_008 – Subvention exceptionnelle Association des parents d'élèves du collège Henri Pitot d'Aramon**

L'association des parents d'élèves du collège Henri Pitot d'Aramon souhaitant mener une action sur les violences sexuelles et face au désengagement de l'Etat et de l'Education Nationale, le conseil municipal approuve le versement exceptionnel d'une subvention de 348 euros à l'association des parents d'élèves du collège Henri Pitot d'Aramon.

**DEL2022\_009 – Demande de subvention au Conseil Départemental - Amendes de police – Gestion 2022**

L'Assemblée approuve à l'unanimité que soit réalisé le projet « d'aménagement sécuritaire sur les voies en traversée du village par la pose de ralentisseurs et la déviation de la source de l'avenue de Saint-Amant » pour un montant de 20 169.00 € HT (24 208.80 € TTC) et sollicite le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention dans le cadre des Amendes de Police 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le maire  
Murielle GARCIA-FAVAND